



# PEYRIGNAC

*La vie  
De notre commune*

Bulletin Municipal de Peyrignac



L'aire de jeux

La Félibrée - 1955 à Terrasson  
Le Char de Peyrignac : un tonneau décoré, la miss de canton et ses demoiselles d'honneur



1



1 - Le club de l'amitié remettant son don au Téléthon et aux Restos du cœur, suite au loto de la solidarité

2 & 3 - Marché de Noël de l'Amical laïque

4 - Le Père-Noël venu distribuer les surprises aux enfants des écoles

2



3



4



## LE TOUR DE VIS CONTINUE

En vous tenant au courant de l'actualité et notamment des débats du récent congrès des maires, il ne vous a pas échappé que les collectivités locales étaient exsangues depuis plusieurs années et chaque année un peu plus. Ca n'a pas changé ces six derniers mois.

Vous vous doutez bien que la commune de Peyrignac n'échappe pas à ces restrictions. Ainsi la dotation de fonctionnement d'État, dont on parle beaucoup en ce moment, qui était de 70 430 € en 2013 est de 49 849 € cette année soit 20 580 € en moins, c'est-à-dire - 30 % et moins 34 € par habitant. C'est l'équivalent de notre investissement annuel sur la voirie qu'il faut bien compenser car il n'est pas envisageable de laisser les routes non entretenues même si l'on constate dans les communes, autour de nous, que l'état de la voirie ne s'améliore pas.

Qui plus est, alors que la moyenne nationale des communes rurales au titre de cette dernière dotation est de 162 €/habitant, la somme perçue par la commune/habitant ressort à 83 €. Plus précisément, la commune devrait percevoir le double pour se rapprocher de cette moyenne qui est encore bien inférieure à ce que perçoivent les villes.

Malgré cela, nous conservons une fiscalité tout à fait raisonnable puisqu'en taxe d'habitation, la moyenne par habitant est à Peyrignac de 153 € et la moyenne nationale des communes de moins de 1 000 habitants, est de 198 €. A propos de cette taxe qu'il est question de supprimer pour 80 % des ménages, nous sommes convaincus que le remboursement ne tiendra pas compte de l'évolution à la hausse des bases, notamment pour les communes qui augmentent leur population et donc leurs bases ce qui est notre cas.

Pour preuve, les dégrèvements de foncier bâti et de taxe d'habitation que l'État accorde aux contribuables de condition modeste et dont le montant (bases x taux) devrait représenter pour notre commune 16 765 €. Or, l'État ne nous rembourse qu'à hauteur de 6 560 € soit un manque à gagner de 10 215 € (61%). C'est facile pour l'État de faire des cadeaux en les faisant payer par la collectivité locale ! Il y a donc fort à parier qu'il en sera ainsi avec la suppression de la taxe d'habitation malgré les promesses faites qui n'engagent que ceux qui les croient.

Pourtant l'investissement réalisé par les collectivités locales représente 75% de l'investissement public, l'État n'en réalisant que 25% malgré ses 2 000 milliards d'endettement. A ce sujet, la dette des collectivités locales ne représente que 9,4% de la dette publique.

Alors arrêtons d'insinuer que les communes sont mal gérées, qu'elles devraient faire des économies et diminuer leurs dépenses de 1,5% par an alors que tout augmente et que les habitants demandent toujours plus. Malgré tout, avec la réduction des dotations, les communes sont contraintes d'économiser et pour ce qui nous concerne, les prévisions de dépenses (hors excédents de fonctionnement) sont passées de 383 776 € en 2015 à 363 770 € cette année soit une réduction en deux ans de 20 006 € c'est à dire - 5,20%.

Comme les mauvaises nouvelles se ramassent à la pelle en ce moment, nous ajouterons au rayon des mauvais payeurs le Conseil Départemental qui doit nous verser 66 000 € dont 48 000 € depuis début 2014 !! pour l'aménagement de la grande rue et bien évidemment, après quatre ans d'attente, nous n'avons aucune date prévisionnelle de versement ce qui ne facilite pas la tâche en termes de prévisions d'investissement.

Bref, les maires ne sont pas des « pleureuses » mais vous comprendrez que la coupe est pleine et qu'ils ne peuvent pas faire de miracles.

**S. PEDENON**

## Au programme des « réjouissances » de début d'année

- *La cérémonie des vœux* aura lieu, comme chaque année, le vendredi 26 Janvier à partir de 18h00.
- *Le repas des aînés* est prévu le dimanche 28 Janvier à partir de 12h30 au restaurant «Le Taravelou ». Réservations à la mairie par mail ou par téléphone.

---

## LES RÉALISATIONS DU SEMESTRE



**Aménagement de l'aire de jeux dans le prolongement du plateau scolaire** - Cet équipement a pu être installé en deux étapes : la pose des jeux pendant l'été et le contrôle sécurité, puis le comblement de la fosse et l'entourage en rondins de bois à l'automne de sorte que



l'équipement est désormais opérationnel.

Il nous restera en 2018 à clôturer l'ensemble, c'est-à-dire d'une part l'aire de jeux mais également le plateau scolaire pour parfaire la finition de ce secteur et surtout éviter que les animaux domestiques ne continuent à souiller cet ensemble réservé aux enfants. Les devis pour la mise en concurrence des entreprises sont en cours.

**Le numérique en cycle 2** - En « cadeau », pendant les vacances de Noël, le système numérique du type de celui installé en 2016 en cycle 3, à la satisfaction totale des élèves et de leur enseignante, sera étendu à la classe de cycle 2. Il s'agit d'un outil pédagogique moderne incontournable permettant de familiariser les élèves avec l'informatique. La dépense est de l'ordre de 5 000 €.

**Travaux en classe de cycle 3** - Pendant les vacances d'été, les peintures murales défraîchies ont été (parfaitement) refaites par les agents de l'association d'insertion « Interm'Aide 24 » de Terrasson. Le plancher donnait des « signes de fatigue » et a donc dû être consolidé. De plus, le revêtement de sol déchiré a été remplacé. Ces divers travaux ont été réalisés par l'entreprise Rouland ... ce qui donne un tout autre aspect à la pièce.

**Remplacement des ampoules classiques par des ampoules LEDS et autres mesures d'économie énergétique** - En fin d'année, toutes les ampoules des bâtiments publics communaux et de l'éclairage public auront été remplacées par des ampoules LEDS. Or, il nous est annoncé que la consommation (et donc le coût) de l'éclairage LED est de l'ordre de 10% d'un éclairage classique et donc si cette indication se confirme, nous devrions faire des économies substantielles. Qui plus est, nous avons adhéré au marché conclu par le SDE 24 (Syndicat Départemental d'Énergies) avec les autres départements de la grande région afin d'acheter l'électricité à moindre coût. Il a ainsi pu être obtenu une diminution de 15 % sur le prix du Kw/heure d'électricité applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018. S'y ajoute, comme déjà précisé, l'installation de minuteries un peu partout de sorte que nos notes d'électricité devraient s'en trouver allégées.

Pour information, nos dépenses d'électricité étaient de 18 000 € à fin novembre 2017 !

**Immeuble « Ambulances AJC »** : Afin de rendre les locaux arrière des ambulances AJC habitables, il a dû être effectué quelques travaux de dérivation électrique, de plomberie et d'installation de radiateurs électriques en remplacement du chauffage au fuel. La dépense est de l'ordre de 4 000 €.



## INFORMATIONS DIVERSES

---

**Très haut débit** - Nombreux sont ceux qui nous interrogent sur la date de mise en service du « très haut débit » sur la commune. Chacun a pu constater que les travaux annoncés dans notre précédent bulletin entre Peyrignac et La Bachellerie avaient été réalisés, de même que l'installation de l'armoire de brassage à l'arrière de la mairie. Ainsi, dans un mail du 5 octobre 2017, la responsable du projet numérique au Conseil départemental précisait que « *Les travaux de génie civil et de fibre étaient terminés et qu'il restait à opérer la mise en service de l'armoire par Orange qui doit intervenir en fin d'année 2017 pour une commercialisation en suivant* ». Par un nouveau mail du 19 décembre, M. Broyer, directeur des relations avec les collectivités locales (Orange) précisait qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 les travaux suivants seraient effectués par Orange :

- Pose des équipements GIGA dans l'armoire (prévue le 04 janvier 2018)
- Intégration dans l'armoire des informations par les autres opérateurs téléphoniques
- Migration physique des lignes des clients sur le nouvel équipement dans l'armoire (à partir du 18 janvier sur 10 jours à priori)
- Mise à jour des systèmes d'information
- Ouverture commerciale, c'est-à-dire raccordement des usagers possible à partir du 1<sup>er</sup> février 2018.

A ce stade, comme indiqué dans un document émanant du Conseil départemental adressé début décembre, chaque usager devra contacter le service client de son opérateur téléphonique en :

- Signalant qu'une opération de montée en débit a eu lieu
- Demandant à adapter l'abonnement au débit disponible
- Demandant s'il faut changer la boîte internet.

*N.B. 1* : Les changements ne doivent pas être facturés par l'opérateur ; seul le montant de l'abonnement peut être légèrement modifié.



Après modification de l'abonnement et après installation éventuelle de la nouvelle boîte, si le débit ne se trouve pas amélioré, il convient de faire vérifier l'installation à l'intérieur de la maison (cette vérification pouvant être à la charge de l'abonné).

*N.B. 2* : Pour information, la mairie n'est qu'un intermédiaire n'intervenant en aucune façon dans la mise en service de ce nouveau dispositif. Il est donc inutile de nous contacter dès lors que nous ne sommes pas compétents



techniquement et administrativement en la matière.

### **Nouvelle carte communale dite « plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUI) -**

Dans notre bulletin du premier semestre 2017, nous vous avons indiqué qu'un nouveau document d'urbanisme était en cours d'élaboration à l'échelle de l'intercommunalité et qu'il était « possible voire probable » que les surfaces constructibles soient encore en diminution.

Une autre particularité de cette future carte est qu'il faut individualiser, sur chaque commune, les bâtiments agricoles désaffectés et susceptibles d'être transformés en immeubles d'habitation. Il convient donc d'opérer un recensement de ces bâtiments et de prendre une délibération précisant qu'ils sont désaffectés et qu'ils peuvent donc être rendus habitables.

Cette règle n'est valable qu'en dehors de la zone dite « agglomérée » c'est-à-dire le bourg, où tout immeuble, quelle que soit sa nature, peut être habitable après rénovation.

En Conseil municipal, nous avons fait un inventaire (large) de ces bâtiments agricoles, consultable en mairie. En cas d'oubli, la liste pourra être complétée.



**Réorganisation du service des ordures ménagères** - La Communauté de communes assure cette compétence. Or, elle a conclu un nouveau marché avec le SMD3, en lieu et place de la société SITA, ce qui provoque une réorganisation totale de ce service.

Plus précisément, même si ce service n'est pas de notre compétence, vous trouverez sur le document ci-annexé les modalités de collecte que nous avons établies avec le SMD3.

**Jours de ramassage :**

- Déchets ménagers (sacs noirs) : à compter du 8 janvier, tous les lundis matin
- Déchets propres et secs (ex-sacs jaunes) : déchets à verser avec le sac réutilisable, disponible en mairie, dans votre poubelle jaune. La collecte aura lieu tous les 15 jours suivant le calendrier remis à chacun, également consultable sur le site internet de la commune.

**Modalités :**

\*Dans le secteur du cimetière, trois bennes semi-enterrées sont à la disposition des habitants : une pour le verre, une pour les déchets ultimes (sacs noirs) et une pour les déchets propres et secs à verser directement dans la benne grâce au sac réutilisable récupéré en mairie. Il est donc désormais interdit de déposer des sacs plastiques contenant les déchets dans cette benne ou à proximité, c'est-à-dire par terre !!!

\*Dans certains points du territoire, des bennes collectives ont été installées. La liste de ces implantations est à retrouver dans le document détaillé ci-joint.

\*Ailleurs, la collecte se fait en porte à porte (PAP) et le SMD3 a distribué deux bacs individuels : un jaune (déchets propres) et un noir (déchets ultimes).

Pour le reste, vous trouverez toutes les informations détaillées sur le document joint au présent bulletin.

**Nouvelle benne à vêtements et chaussures** - La société qui opérait le ramassage des matières ayant cessé son activité, nous avons recherché un nouvel intervenant et trouvé une association d'insertion spécialisée en la matière (La tresse).

Cette structure nous a installé une nouvelle benne de collecte au cimetière et vous pouvez tout à fait y mettre les vêtements et chaussures dont vous n'avez plus l'usage dans une poche à votre convenance.

**Initiation à l'Informatique** - En lien avec le club de l'Amitié qui est à l'origine de cette opération, les communes de Peyrignac et Châtres d'une part, le centre social de Thenon d'autre part, ont décidé de s'associer pour créer en début d'année 2018 une structure en vue d'initier ou de perfectionner les aînés de plus de 55 ans à la pratique de l'informatique. En effet, cet outil est devenu de plus en plus incontournable avec le traitement en ligne de la plupart des formalités et services administratifs.

Les différents partenaires interviendront selon les modalités suivantes :

- Le centre social de Thenon, sous l'égide de Mme Boulinguez, assurerait les relations avec la Carsat qui apporte son soutien logistique et met à disposition un intervenant rémunéré.

En outre, le centre social recherche les soutiens financiers possibles.

- Le club des aînés de Peyrignac prêterait son local pouvant accueillir une douzaine de personnes et surtout captant la WI-FI de la mairie ce qui permettra d'accéder au site « services publics » et permettra de faire toutes les simulations utiles pour assurer la formation.

Le club adhérerait alors au centre social, paierait la cotisation correspondante et assurerait les « stagiaires ». Bien évidemment, la contrepartie est l'adhésion au club (16 €). Une modeste participation serait également demandée aux participants à chaque séance.

- La mairie de Peyrignac autorisera l'accès au site communal, à la base « services publics » du site et à la WI-FI.

Il est envisagé deux séances d'une heure par semaine, le mardi matin : une destinée aux débutants et l'autre profitant à ceux ayant déjà quelques connaissances.

**Compétences nouvelles prises par la Communauté au 1<sup>er</sup> Janvier 2018** - Suite au transfert des impôts locaux professionnels versés par les entreprises (CFE, IFR, CVAE) à la Communauté alors qu'ils étaient perçus jusqu'au 01/01/2017 par les communes (soit 40 000 € pour la commune de Peyrignac), la Communauté reverse aux communes la somme correspondante sous déduction du coût des charges transférées par les communes à la Communauté. Or, comme cette dernière n'a quasiment pas pris de charges aux communes, les impôts professionnels sont reversés aux communes à 99 %.

Il convient de préciser toutefois que les impôts payés par les nouvelles entreprises installées à partir du 01/01/2017 seront perçus par la Communauté, sans reversement aux communes d'installation.

Cela étant, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la Communauté prend aux communes les compétences suivantes suite à la décision du conseil communautaire du 28 septembre 2017 :

- La gestion des milieux aquatiques dite GEMAPI
- La compétence assainissement collectif, en sus de la compétence assainissement non collectif qu'elle assumait déjà. Ce transfert prévu par la loi NOTRE est en pointillé car les communes n'y sont pas forcément favorables. Le législateur doit se prononcer avant la fin de l'année. Cette prise de compétence est sans incidence puisque l'assainissement a été entièrement réalisé récemment sur la commune. Par ailleurs, il fonctionne à la satisfaction générale, à un coût modique et parmi les plus bas des communes dépendant de la Communauté, à savoir 225 € de redevance d'assainissement sur une base de 125 m<sup>3</sup> de consommation d'eau. La conséquence de ce transfert est que ce montant sera augmenté sur plusieurs années pour atteindre progressivement une base moyenne située entre 290 et 310 €.
- La politique du logement social d'intérêt communautaire.
- L'aménagement d'une aire des gens du voyage.

Les incidences seront quasi nulles pour les communes.

**Recensement des adresses mail des habitants** - Nous disposons d'un nombre important d'adresses mail des habitants ce qui nous permet de faire des envois groupés lorsque nous disposons d'informations à communiquer (décès, nouveau dispositif ordures ménagères, alertes météo, informations gendarmerie etc.).

Si vous avez une adresse mail que vous n'avez pas encore communiquée à la mairie (c'est-à-dire si vous n'avez pas reçu les trois messages collectifs envoyés ces derniers jours), veuillez transmettre cette adresse au secrétariat de mairie si vous souhaitez bénéficier des informations municipales en dehors des bulletins semestriels.

**Maison des services publics d'Hautefort et de Thenon** - De plus en plus de formalités doivent être effectuées en ligne par Internet. Par ailleurs, les services préfectoraux suppriment les guichets et imposent de recourir à Internet pour demander une carte grise par exemple etc... sans parler de l'obligation de faire sa déclaration de revenus en ligne et bien d'autres formalités.

Pour aider les personnes non familiarisées avec Internet, les maisons des services publics de Thenon et Hautefort tiennent des permanences selon les modalités précisées sur le feuillet d'information joint au bulletin. N'hésitez donc pas à vous faire aider.

**Mise en œuvre de la charte « Zéro herbicide »** - La commune a signé la charte initiée par le Département avec pour objectif de supprimer l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics. Certes, les collectivités, les services publics et les jardiniers amateurs « ne génèrent que » 30% de la pollution des eaux contre 70% pour le monde agricole mais il est plus facile aux organismes publics de faire baisser ce pourcentage car des solutions existent.

Sans entrer dans le détail, l'objectif est de faire en sorte que les zones enherbées soient privilégiées, entretenues et tondues plutôt que traitées avec des désherbants. Cette pratique était déjà mise en œuvre sur la commune depuis longtemps sauf dans le cimetière dont l'entretien hors pesticides se révèle plus délicat.

Ainsi, comme vous avez pu le constater pour la Toussaint, ce dispositif commence à être mis en œuvre en distinguant :

- les allées empierrées où les herbes se font rares et peuvent être facilement maîtrisées.

Elles resteront donc empierrées.

- Les autres espaces où la pelouse existe et qu'il convient de régénérer en semant de nouvelles graines adaptées après avoir gratté le sol ce qui permettra ensuite de tondre régulièrement ces espaces.

Tel est schématiquement le processus mis en œuvre qui permettra progressivement d'avoir un cimetière entretenu mais, dans la période de transition et dans l'attente de la mise en œuvre de ces deux formules, nous espérons que les habitants seront tolérants ... ce dont nous ne doutons pas.



---

## PEYRIGNAC PROPRE

---

**Déjections canines** - Nous constatons que les pelouses autour de l'église et du plateau scolaire notamment sont souillées. Nous invitons donc les propriétaires de chiens à faire en sorte que leur animal de compagnie fasse ses besoins en d'autres lieux. En effet, les passants qui empruntent les pelouses sont tout particulièrement agacés et mécontents quand ils doivent nettoyer leurs chaussures.

**Dépôt d'ordures du cimetière** - On constate fréquemment que les objets et meubles les plus insolites sont déposés à côté des bennes installées au bas du cimetière. Nous rappelons donc qu'il existe une déchetterie à Condat accessible aux heures qui vous sont données quasiment sur chaque bulletin municipal et qu'il n'est pas de notre ressort de les transporter à Condat. Pour y remédier, certains nous conseillent même d'installer des caméras ! À voir. C'est à ce prix que nous conserverons un village propre, pour le bien-être de chacun.



## AFFAIRES SCOLAIRES

---

**Retour à la semaine de quatre jours** - Devant les difficultés rencontrées pour :

- Organiser les activités périscolaires qui tenaient au manque de bénévoles,
- Proposer au fil du temps des thèmes intéressants et utiles,
- Captiver les enfants avec des activités intervenant en fin de journée,

Il a été décidé de mettre un terme à cette « usine à gaz » mise en place en haut lieu dans l'impréparation totale. Cette décision a été prise à l'unanimité du Conseil et à une très large majorité du Conseil d'école, comme dans bon nombre de communes du département et d'ailleurs. Depuis la rentrée scolaire, à priori personne ne s'est plaint de ce retour au schéma d'avant 2012 (enseignants, parents, enfants et élus).

**L'aide aux devoirs** - Comme la garderie du matin et du soir, il s'agit d'un service communal qui fonctionne bien grâce exclusivement à des bénévoles qui donnent de leur temps. On ne les remerciera jamais assez. Les séances ont lieu les lundis et jeudis soir, à 17h00 après le « casse-croûte ».

**Les effectifs et les perspectives de regroupement** - Les années se suivent et se ressemblent et l'on rencontre toujours les mêmes problématiques, c'est-à-dire 23 enfants (soit plus d'une classe) de Peyrignac et Châtres qui fréquentent une école extérieure au RPI !

Plus précisément, l'Inspection académique met en avant cette situation combinée avec une diminution continue des effectifs (rencontrée sur tout le département et toutes les zones rurales) pour envisager la fermeture des classes uniques, ce qui met Châtres en danger. Cela étant, pour faire taire tous les bruits malveillants qui circulent, Peyrignac n'est pas menacé et on s'oriente vers un RPI étendu avec Le Lardin et Beauregard et une redistribution des classes sur le territoire. Une date reste à fixer : rentrée 2018 ou 2019.

Même si les chiffres varient fréquemment, le RPI compte 50 enfants (9 issus de Châtres et 37 de Peyrignac et 4 hors commune) répartis comme suit :

Ecole de Châtres		Ecole de Peyrignac			
Cycle I	Effectif	Cycle II	Effectif	Cycle III	Effectif
Très petite section	0				
Petite Section	5	CP	12	CE2	5
Moyenne Section	2	CE1	5	CM1	8
Grande Section	7			CM2	6
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>		<b>17</b>		<b>19</b>

On espère que la rentrée 2018 sera plus fournie avec quelques arrivées de familles et d'enfants nés en 2016.



---

## VIE ASSOCIATIVE

---



## Le Club de l'amitié

Les activités réalisées du club au cours du second semestre 2017 se sont déroulées de façon satisfaisante grâce à la participation d'une équipe solidaire que nous remercions.

Après les traditionnelles vacances de juillet et août, la reprise de septembre s'est faite avec le même enthousiasme qu'avant.

- Dès le 1<sup>er</sup> mercredi, les habitués des mercredis se sont retrouvés avec plaisir.
- Du 17 au 23 septembre – Voyage en Lorraine. Nous étions hébergés dans un sympathique village vacances à Thionville. Avec un programme équilibré et riche de sites exceptionnels :

- Le fort de la ligne Maginot du Hackenberg est une vraie ville souterraine.
- Le musée de la mine de fer de Neufchef nous a montré les conditions épouvantables du travail des mineurs.

- Les visites guidées des villes de Nancy – Trèves – Luxembourg – Metz – Troyes nous ont montré les particularités de chacune. Nous avons terminé par la visite du château fort de Guédelon en construction selon les méthodes du XIII<sup>e</sup> siècle, très impressionnant.

13 octobre – Rassemblement des aînés de la fédération Générations Mouvement 24, nous nous sommes retrouvés à la filature de Périgueux pour un sympathique repas animé pour la satisfaction générale de nos participants.

- 14 octobre – Le loto de la solidarité a obtenu un succès à la hauteur de son objectif humanitaire et social grâce à une participation record. Nous avons donné la recette au Téléthon, au Restos du cœur et à notre école pour le spectacle de fin d'année et le séjour découverte. Soit 550 € à chacun.

- Le repas châtaignes et vin nouveau du 5 novembre a dû être annulé pour des raisons de santé survenues dans l'équipe réalisatrice. Nous le regrettons.

- 22 novembre – Nous nous sommes rendus à Ladornac, invités par le club pour l'interclub annuel. Toujours très amicalement accueillis pour une sympathique rencontre. Nous les remercions sincèrement.

- 29 novembre – À l'occasion des anniversaires, Bernadette Latour nous a projeté un diaporama varié de son cru, qui a apporté la bonne humeur dans l'auditoire. Nous avons remis au Téléthon et au Restos du cœur la part de la recette du loto qui leur revenait. Très touchés, ils ont chaleureusement remercié le club pour son action.

- La section « Marche Tranquille Ensemble » créée au printemps a pris son envol avec succès. Des parcours variés lui apportent un attrait supplémentaire. Ce groupe convivial vous invite à le rejoindre pour lui donner encore plus de tonus.

- La section tricot n'a pas eu le succès escompté, elle aussi vous attend pour dévider les écheveaux.

- Au premier trimestre 2018 une section INFORMATIQUE/INTERNET, actuellement à l'étude se mettra en place.

Créée conjointement par le Centre social de Thenon, les communes de Peyrignac et Châtres et le Club de l'Amitié de Peyrignac qui en assurera son accueil et sa gestion.

Elle s'adressera aux aînés de plus de 55 ans. Une information plus complète figure au présent bulletin.

Nous terminons l'année en préparant 2018, nous vous invitons à venir nous rejoindre pour partager nos activités diverses et variées, nous vous accueillerons avec plaisir.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite des activités réalisées. Meilleurs vœux à tous, bonne santé – BONNE ANNEE et faites vôtre notre devise :

**« OUBLIE TON PASSÉ, QU'IL SOIT SIMPLE OU COMPOSÉ, PARTICIPE AU PRÉSENT  
ET TON FUTUR SERA PLUS QUE PARFAIT ».**



## Amicale laïque

Comme tous les ans, l'Amicale laïque a repris ses activités hebdomadaires (théâtre adultes, adolescents, enfants, danse, badminton, basket loisir, gymnastique et zumba) auxquelles s'est ajoutée depuis septembre l'activité Pilates.

Deux événements ont, par ailleurs, été organisés par l'association :

- Le repas Mique du 11 novembre, en lien avec l'école et les parents d'élèves, qui a permis, outre de régaler une centaine de convives, de remettre un chèque de 470 € au RPI.

-Le marché de Noël, le 3 décembre dernier, qui pour la première fois accueillait des exposants. La venue du père Noël, les chants et danses des enfants des écoles et de l'Amicale, ainsi qu'un lâcher de ballons ont animé cette journée.

Pour ces deux manifestations nous tenons à remercier les bénévoles de l'Amicale laïque, les parents d'élèves, l'équipe enseignante, le Comité des fêtes, la mairie, le GAEC, le camping de la Garenne, le Taravelou, le centre social de Thenon, l'épicerie et la boulangerie de Peyrignac, ainsi que les généreux donateurs de légumes qui, chacun à leur niveau, ont apporté leur contribution. Le surplus de pommes de terre et de citrouille sera remis à la cantine scolaire.

Nous n'oublions pas la mobilisation des habitants et de leurs proches qui ont participé à la réussite de ces moments festifs.

Nous vous donnons rendez-vous le 3 février 2018 pour le traditionnel Loto des écoles.



## Le Comité des fêtes

Les années se suivent et se ressemblent et au cours de ce dernier semestre, le comité des fêtes a continué à animer, en période estivale notamment, les marchés de producteurs à compter du 14 juillet pour cause de sortie scolaire retardée soit sept marchés au lieu de huit. Bien ancrés dans le cycle des manifestations estivales depuis près de 20 ans, ces marchés empreints de convivialité ont connu le même succès que les années précédentes avec des affluences comprises entre 400 et 700 personnes début août pour la soirée sanglier.

Fin août, sur un week-end de trois jours, la fête votive a clôturé cet été festif sur les mêmes bases que les années précédentes. S'en est suivi le lundi, l'opération démontage des installations, ce qui n'est pas une sinécure... soit quatre jours de travail intense.

A propos de la fête, le comité a dû subir un contretemps peu apprécié puisque deux jours avant la fête, le prestataire habituel qui installait les « autos tamponnantes » nous a « laissés en rade », ayant trouvé au dernier moment, paraît-il, une fête plus intéressante en Corrèze. Malgré les multiples coups de fil passés, il n'a pas été possible de trouver un remplaçant.

Les « **faut qu'on, y'a qu'à** » n'ont pas tardé à réagir puisque dès la fin des festivités d'été où les bénévoles se sont dévoués sans compter, le maire a reçu le message de félicitations (anonyme bien sûr) suivant « *Bonjour Mr le maire, je vous écris pour la fête votive. Il n'y a pas de jeux pour les adolescents et pour les adultes, il y a trop de jeux pour les petits enfants. Il manque les autos tamponneuses. La fête foraine commence à se perdre.*

*Ce n'est pas la fête que j'ai connue. Elle était bien mieux avant ».*

Même si le «courageux ! anonyme» n'a pas donné son identité, nous tenons à lui dire :  
Qu'au lieu de critiquer, il ferait mieux de venir donner un coup de main et nous proposer une solution pour trouver des « autos tamponneuses » à l'avenir.

Qu'il se rende compte que les fêtes votives sont en perte de vitesse et ne sont même plus organisées dans des communes comme Terrasson, Le Lardin, Condat, Pazayac et La Feuillade entre autres.

Que Les fêtes organisées sur les communes du secteur n'ont pas d'auto tamponneuses (La Bachellerie, St Rabier, Beauregard etc.).

Que la fête est organisée par le comité des fêtes et non par le maire, même s'il est bien connu que lorsque quelque chose ne va pas c'est de la faute du maire.

Que le feu d'artifice, dont il ne parle pas, a été fort apprécié mais c'est vrai que l'on ne parle pas «des trains qui arrivent à l'heure».

Nous rappellerons ce proverbe arabe **«Les chiens aboient, la caravane passe.»**

En conclusion le message le plus sympa d'un groupe qui s'est produit pour la fête :

*De : 'Bernard Entraygues'*

*Objet : Animation les Chamalots 27aout peyrignac*

*A : 'Pierrette Pedenon*

*Bonjour Annie???? Pierrette???? Je ne sais plus!!!!*

*Un grand merci à toute l'équipe du comité des bénévoles..et bravo pour votre implication de faire vivre votre village. Bravo à la mairie pour le feu d'artifice..beau!! On a eu chaud. Pardon pour les repas!!! En tout cas, nous avons passé un bon moment avec vous tous. Amitiés à vous et à tous... Bernard Entraygues.*



### **Handball club vallée vézère**

Un début de saison très prometteur !

Les effectifs jeunes continuent de s'amplifier ce qui a permis, pour cette saison 2017/2018, d'engager une équipe filles et une équipe garçons dans chaque catégorie. C'est une première au HBCVV depuis la création du club, qui compte à ce jour, 141 licenciés.

Les équipes seniors ont réalisé un parcours pratiquement sans fautes pour cette première phase. Les Cro-Keuses et les Belettes, nos deux équipes féminines en entente avec le club de Sarlat, terminent chacune à la première place de leur championnat. Les Belettes continuent l'aventure en Coupe de France puisqu'elles ont réussi à passer les 4 premiers tours, elles recevront HBC Baraquevilles-Colombies (12) le samedi 13 janvier 2018 à Sarlat. Les Cro-keuses commencent la coupe de Dordogne le dimanche 14 janvier 2018 à Vergt.

Les Cro-Magnons, équipe 2 des seniors garçons, se placent deuxième de leur poule, essentiellement à cause d'un nombre trop insuffisant de joueurs (manque d'effectif, blessures...) malgré l'entente aussi avec Sarlat. Seule ombre au tableau, les seniors garçons 1 ratent complètement leur début de saison et se retrouvent en fin de tableau.

Chez les jeunes nous pouvons aussi féliciter les - 13 filles et les - 11 garçons qui sont invaincus et méritent entièrement la tête du championnat. Les résultats des autres équipes, très encourageants, permettent aux jeunes de se maintenir dans leur poule. La relève se met en place !



## Un colombophile à Peyrignac

Vous vous interrogez sur le « Chalet » au 24 route de Châtres à Peyrignac.

Il s'agit d'un pigeonnier !!

M. Ludovic Boulinguez vous propose de venir le visiter gratuitement et de vous faire partager sa passion.

Il est aussi le Président de l'association colombophile « Messenger du Bas Limousin ».

Pour cela, rien de plus simple, vous pouvez le contacter au 06.86.58.05.23.



---

## LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

---

Cette année 2017 a vu le nombre d'adhérents à la bibliothèque augmenter une fois de plus et, grâce aux nombreux dons, son fonds de livres s'enrichir. Merci aux généreux donateurs. Il est cependant nécessaire de rappeler qu'un tri est effectué : seuls les livres de moins de vingt ans et en très bon état sont mis à la disposition des lecteurs.

L'équipe des bénévoles s'est, en cette fin d'année, étoffée en la personne de Dominique, nouvelle habitante de Peyrignac. Qu'elle soit remerciée ici de son futur appui aux diverses activités de la bibliothèque.

En effet, outre le prêt de livres, des manifestations culturelles sont proposées telle la traditionnelle dictée du certificat d'études. En novembre, une vingtaine de candidats a « planché » sur « Plaisirs d'automne » mais il n'y eut aucun sans faute cette fois-ci. Un goûter, largement apprécié, a clôturé cet amical après-midi. **La prochaine dictée aura lieu le samedi 3 mars 2018 à 15 heures.** À vos agendas !

Une autre date à retenir est celle du **jeudi 25 janvier 2018**. « **Étranges lectures** », manifestation annuelle organisée par la Bibliothèque Départementale de Prêt, s'arrêtera cette année à Peyrignac où le Portugal sera à l'honneur. En présence de la traductrice de « Fils de mille hommes » de l'écrivain portugais Valter Hugo Mãe, une lecture de ce texte sera jouée par un comédien professionnel **à partir de 18h30** à la salle des fêtes. Elle sera suivie d'un apéritif aux couleurs du Portugal offert par la municipalité. L'entrée est gratuite.

Si vous possédez des objets-souvenirs du Portugal que vous pourriez prêter, ils seraient exposés à cette occasion. À cet effet, merci de prendre contact avec les bénévoles de la bibliothèque.

Notez également qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les heures d'ouverture du 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois sont désormais fixées de 10 heures à 12 heures. Un passage à la bibliothèque en allant chercher son pain sera possible...

Pour rappel, l'inscription à la bibliothèque est gratuite. Livres, documentaires et bandes dessinées sont prêtés pour un mois et les revues pour 15 jours. N'hésitez pas à demander des livres que vous souhaiteriez emprunter, l'équipe de bénévoles fera tout son possible pour vous les procurer auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Dordogne.



---

## COMPOSTEURS

---

La communauté de communes propose, pour ceux qui le souhaitent, des composteurs de 300 ou de 600 litre. Ils sont fournis avec un guide et un bio-seau. Le 300 litres sera facturé 12€ et le 600 litres sera facturé 24€.

Pour toute réservation, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de la mairie de Peyrignac.

## VIE PRATIQUE

---



**Eradication du frelon asiatique** - En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre ce fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seule les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc...

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. C'est à ce moment que nous pouvons agir. En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids car 1 reine ce sont de 2 000 à 3 000 individus...

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous d'un centimètre dans la partie supérieure de la bouteille, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière blonde, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis pour les attirer.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril. Changer la mixture de temps en temps et surtout détruire les occupants car il ne sont pas toujours morts, sortis du piège, il peuvent se réveiller et repartir.



---

## ETAT CIVIL

---

### Naissances

Nom	Prénom	Date de naissance
SAUTET	Manon	10/01/2017
ROULAND	Louis	02/08/2017
ROULAND	Juliette	02/08/2017
BOZ	Kenan	15/10/2017
PEREIRA	Marceau	20/12/2017

### Mariages

Nom	Prénom	Date de l'évènement
LATOIR MOUZAC	Yoan Cyprien Victorien Laure	12/08/2017

### Décès

Nom	Prénom	Date de décès
MAZELLE	Roger	03/02/2017
FAULKNER	Roy	05/06/2017
LACOMBE <i>veuve Lafaye</i>	Hermine Raymonde	05/07/2017
LABARRE	Jean-Pierre	08/11/2017
DUFOUR <i>veuve Roselli</i>	Yvette Marie Louise	03/12/2017

# La Félibrée de 1955 - Peyrignac à l'honneur



## Les Miss de Peyrignac et leurs anges gardiens sablant le champagne

De G. à D. : Félix Bertrand : conducteur du char - Marchive Solange : demoiselle d'honneur - Geneste Micheline : Reine du canton de Terrasson - Bugeaud Janine : demoiselle d'honneur (future épouse Reynier) - Laroche Henri : 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonction de maire - Lacroze Noël : conseiller municipal

**La Ferme de Jeannot**  
FROMAGES FRAIS FERMIERs au lait de vache  
1 chemin de la vergne - 24210 - PEYRIGNAC  
06 15 60 26 84

**Ludovic BOULINGUEZ**  
réalise pour vous vos travaux de rénovation ou de création de salle de bain, vos travaux de plomberie. Devis gratuit et rapide.  
Lala  
24210 PEYRIGNAC 06.86.58.05.23

mclg.boulinguez@wanadoo.fr

Ludovic BOULINGUEZ  
Artisan qualifié  
mclg.boulinguez@wanadoo.fr

**Les Compagnons Réunis**  
Restauration de Monuments Historiques  
Georges LAFAYE  
Gérant

ZA "Les Chasselins"  
24210 LA BACHELLERIE

Tel : 05 55 91 98 31  
Fax : 05 55 91 98 32  
Port : 06 98 48 98 33

Pizzeria - Resto - Café concert

**Le marquee**  
Pizzeria - Resto - Café concert

Chemin de la Nuelle 24210 Peyrignac

02 09 05 35 50



# CELINE

## Coiffure à domicile

Tél. : 06.89.04.06.14

24210 PEYRIGNAC

www.coiffeuse-domicile-dordogne.fr/



Tél. : 05 53 50 63 39

## AU TARAVELOU

Vendredi midi : repas à thèmes  
Repas de groupe toute l'année

### Bar - Restaurant

24210 Peyrignac

06 22 09 61 41 / 05 53 50 80 99

Porcelaine et objets publicitaires

Jean-Charles GRANCHAMP

Tél. : 06 09 03 06 49

Site internet : <http://popcom24.fr>  
24210 PEYRIGNAC

## EPICERIE PEYRIGNACOISE

Laëtitia REY

Epicerie – Produits frais  
Pain – Gaz - Tabac  
Livraison – Presse

Point Poste

24210 PEYRIGNAC  
Tél. : 05.53.50.70.19

## Ambulance Vsl Taxi

Route de Robinson  
Lieu dit les Magoberts **Tel: 05 53 50 20 17**  
24210 PEYRIGNAC

## ROULAND Daniel

Tous travaux de plâtrerie  
Maçonnerie - Peinture

Artisan

Portable : 06.09.87.44.19  
La Bonnelle - 24210 PEYRIGNAC

## SARL ROULAND

Menuiserie Electricité  
Placoplâtre Isolation

24210 PEYRIGNAC  
Port. 06 22 19 41 97  
[sarlrouland@yahoo.fr](mailto:sarlrouland@yahoo.fr)

## Camping La Garenne

Peyrignac Dordogne Périgord

Location et vente chalets, mobil home  
Parcelle à l'année  
Repas de famille avec hébergement  
Ouvert à l'année  
Tél. : 05.53.50.57.73

Panneaux, Enseignes,  
Lettrage, Découpe  
Numérique, Cartes de visite,  
Flyers, Décor véhicules...  
Créations tous supports

06 81 95 86 07

La Brousse - 24210 PEYRIGNAC  
[www.signea.fr](http://www.signea.fr) - [signea24@orange.fr](mailto:signea24@orange.fr)